PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 2 AVRIL 2024, 19 H 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MARS 2024

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
   - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
   - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 mars 2024
   - 5.3 Rapport verbal de la représentante à la MRC de Memphrémagog
   - 5.4 Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2023
   - 5.5 Convention avec la MRC de Memphrémagog relativement aux ventes pour non-paiement de taxes
   - 5.6 Octroi d'une commandite pour le congrès 2024 des Clubs Lions
   - 5.7 Correction de la résolution no 2024-03-63 concernant la réfection des toitures de divers bâtiments municipaux
   - 5.8 Reconnaissance d'organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes
   - 5.9 Fin de probation et embauche l'inspectrice en bâtiment et en environnement
   - 5.10 Octroi de subventions 2024
   - 5.11 Signature d'une convention de partenariat avec le Frigo communautaire d'Eastman dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires
   - 5.12 Acquisition du lot 6 577 398 situé sur le chemin du Haut-Boisé

6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME
   - 6.1 Appui à la demande de subvention présentée par le Marché public d'Eastman au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog
   - 6.2 Adoption du Règlement 2024-02 sur la citation de l'église Saint-Édouard d'Eastman
   - 6.3 Tarification des inscriptions de soccer pour l'été 2024

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
   - 8.1 Octroi du mandat de conception des plans et devis pour le remplacement du ponceau du sentier Louise-Portal
   - 8.2 Embauche d'un chef d'équipe en voirie
   - 8.3 Autorisation de paiement d'un surplus pour le mur de soutènement du CP dans le cadre des travaux de réfection du chemin de Lac-d'Argent
   - 8.4 Location et installation de toilettes chimiques pour les parcs municipaux

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
   - 9.1 Embauche d'une agente en environnement – patrouille verte pour la saison estivale 2024

10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME
    - 10.1 Liste des permis de construction émis en mars 2024

10.2 Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage muni d'une porte d'une largeur de 4.87 mètres, soit 0.87 de plus que la largeur maximale de 4 mètres autorisée dans la zone RUR-7 pour la propriété sise sur le lot 2 870 722, Chemin des Plaines

10.3 Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire (abri d'auto avec remise intégrée) en cour avant avec un empiètement de 4 mètres dans la marge avant pour la propriété sise sur le lot 2 237 360 20, rue de la Cordialité

10.4 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

10.5 Adoption règlement no 2023-20 visant à modifier le Règlement de zonage no 2012-08

10.6 Octroi d'un mandat d'étude géotechnique et de réalisation d'une évaluation environnementale phase I et phase II du lot 4 380 350 situé sur la rue Principale

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d'Eastman siège en séance ordinaire ce 2 avril 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire ainsi que la conseillère Lucie Lanteigne et les conseillers Yves Boileau, Carol Boivin, Patrick McDonald, Maurice Séguin et Charles Simard.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée. Ayant constaté le quorum, elle ouvre la séance à 19 h 29.

Résolution 2024-04-69

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024 avec le retrait du point suivant :

8.3 Autorisation de paiement d'un surplus pour le muret décoratif du CP dans le cadre des travaux de réfection du chemin de Lac-d'Argent

et avec l'ajout du point suivant :

8.4 Mandat pour la réalisation d'une étude détaillée visant l'adhésion au programme d'achat regroupé de l'UMQ pour la conversion des luminaires des terrains sportifs vers les technologies DEL

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MARS 2024

Résolution 2024-04-70

Il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de correspondances reçues entre le 23 février et le 22 mars 2024.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés à l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture ou en faisant la demande par courriel à info@eastman.quebec.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

La mairesse confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 mars 2024

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des déboursés réalisés du 1er au 31 mars 2024 pour un montant totalisant 396 655,45 $ et comprenant notamment un montant de 68 743,56 $ pour l'achat de mobilier urbain et un montant de 127 494,11 $ pour l'achat de matériaux granulaires en période de dégel. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.*

5.3 Rapport verbal de la représentante à la MRC de Memphrémagog

Mme Nathalie Lemaire, représentante de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion du conseil.

5.4 Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2023 conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec.*

Résolution 2024-04-71

5.5 Convention avec la MRC de Memphrémagog relativement aux ventes pour non-paiement de taxes

ATTENDU QU'une liste de propriétés ayant des arrérages de taxes a été présentée à la MRC de Memphrémagog pour vente pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 13 juin 2024;

ATTENDU QUE, pour certains immeubles dont l'avis de signification a été retourné à la MRC de Memphrémagog, cette dernière est prête à signer une convention la dégageant, elle et ses officiers, de toute responsabilité quant à la vente pour non-paiement de taxes desdits immeubles;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

D'autoriser la mairesse ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, une convention avec la MRC de Memphrémagog pour la dégager, ainsi que ses officiers, de toute responsabilité au regard de la vente pour arrérages de taxes des immeubles dont les avis de signification lui sont revenus, le tout tel que décrit dans ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-04-72

5.6 Octroi d'une commandite pour le congrès 2024 des Clubs Lions

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D'autoriser le paiement d'une commandite au montant de 75 $ pour le Congrès 2024 des Clubs Lions du district U-4;

ET D'affecter le fonds de solidarité au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-04-73

5.7 Correction de la résolution no 2024-03-63 concernant la réfection des toitures de divers bâtiments municipaux

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

DE préciser que le surplus libre est affecté au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-04-74

5.8 Reconnaissance d'organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes

ATTENDU QUE la Municipalité s'est dotée d'une Politique de reconnaissance et de soutien des organismes afin d'encourager et de soutenir les initiatives locales provenant d'organismes ou de regroupements;

ATTENDU QUE les critères de reconnaissance d'un organisme sont respectés par les demandeurs;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

DE procéder à la reconnaissance des organismes suivants, oeuvrant sur le territoire de la Municipalité d'Eastman :

- Les Correspondances d'Eastman, dans le domaine culturel et patrimoine;
- Conservation des Vallons de la Serpentine dans le domaine du développement durable et protection de l'environnement;

ET D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer le certificat de reconnaissance de ces organismes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-04-75

5.9 Fin de probation et embauche l'inspectrice en bâtiment et en environnement

ATTENDU l'embauche sous probation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement en date du 18 septembre 2023;

ATTENDU QUE la direction générale recommande la fin de la période de probation et l'embauche définitive de la titulaire du poste;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

DE mettre fin à la période de probation de Marie-Claude Desbois;

ET DE procéder à son embauche définitive, et ce, rétroactivement au 18 mars 2024, date de fin de probation conformément à la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur, aux mêmes conditions spécifiées à sa résolution d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-04-76

5.10 Octroi de subventions 2024

ATTENDU les demandes de subventions déposées;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

DE verser un montant de 200 $ à la Banque alimentaire du Memphrémagog ainsi qu'au Refuge Lobadanaki ;

ET D'affecter le fonds de solidarité au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-04-77

5.11 Signature d'une convention de partenariat avec le Frigo communautaire d'Eastman dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires

ATTENDU QUE le Frigo communautaire d'Eastman fut reconnu par la Municipalité, le 4 décembre 2023, (résolution 2023-12-396), en tant qu'organisme œuvrant sur son territoire dans le domaine du communautaire, social et santé (numéro de certificat : 2023-008);

ATTENDU QUE le Frigo communautaire d'Eastman désire assurer une partie du financement de ses activités par le biais d'un partenariat avec la Municipalité et que celle-ci désire agir à titre de partenaire du Frigo communautaire d'Eastman;

ATTENDU QUE la Municipalité a travaillé à la rédaction d'une convention de partenariat demandant différents engagements au Frigo communautaire Eastman en contrepartie des engagements suivants de la part de la Municipalité :

- Une aide financière d'un montant de 6129.65$ en 2024, 4000$ en 2025, 3500$ en 2026 puis 3000$ en 2027
- Le prêt gratuit de différents locaux au 37 rue des Pins Sud et le paiement de l'électricité.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention de partenariat avec le Frigo communautaire d'Eastman dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-04-78

5.12 Acquisition du lot 6 577 398 situé sur le chemin du Haut-Boisé

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité d'acquérir le lot 6 577 398 situé sur le chemin du Haut-Boisé à des fins de conservation afin de poursuivre son désir de protection des milieux naturels, des paysages et de la biodiversité;

ATTENDU QU'en raison des intérêts de la Municipalité dans la conservation des milieux naturels, le vendeur a convenu d'effectuer un don écologique;

ATTENDU la signature d'une promesse d'achat entérinée par la résolution 2023-06-246;

ATTENDU la conclusion de toutes les démarches relatives à cette transaction;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acquisition du lot 6 577 398 situé sur le chemin du Haut-Boisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME

Résolution 2024-04-79

6.1 Appui à la demande de subvention présentée par le Marché public d'Eastman au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog

ATTENDU QUE le projet d'activités culturelles présenté par le Marché public correspond aux orientations de la Municipalité;

ATTENDU QUE ce projet est avant tout d'accroître l'accès à la culture pour les citoyens de la région en offrant un accès à une programmation culturelle diversifiée en faisant la promotion d'une offre culturelle locale et régionale;

ATTENDU QUE la Municipalité assurera sa collaboration afin de coordonner certaines activités de leur programmation culturelle avec le Marché public;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'appuyer la demande de subvention présentée par le Marché public d'Eastman au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog, à la hauteur de 1 500 $.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-04-80

6.2 Adoption du Règlement 2024-02 sur la citation de l'église Saint-Édouard d'Eastman

ATTENDU QUE les dispositions de la section III du chapitre IV de *la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002)* autorisent la Municipalité à citer, en tout ou en partie, un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public ;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de citer l'immeuble situé au 362, Rue Principale (lot numéro 4 380 180 du cadastre du Québec) à titre de bien patrimonial;

ATTENDU QUE la conservation de cet immeuble est d'intérêt public, puisqu'il fait partie du patrimoine d'Eastman;

ATTENDU QUE des éléments précis du bâtiment doivent être protégés afin de maintenir son intégrité architecturale et patrimoniale;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique a eu lieu le 13 mars 2024;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

D'adopter le Règlement no 2024-02 sur la citation de l'église Saint-Édouard d'Eastman dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET DE transmettre copie du règlement au ministère de la culture et des communications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-04-81

6.3 Tarification des inscriptions au soccer pour l'été 2024

Il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

DE fixer les tarifs d'inscriptions pour le soccer comme suit :

SOCCER ÉTÉ 2024

	RÉSIDENT Eastman		NON-RÉSIDENT Austin[3] / Bolton-Est[3] / St-Étienne-de-Bolton / Stukely-Sud[3]	
	1er membre	2ème membre	1er membre	2ème membre
U4 (2020)	65 $	59 $	130 $	117 $
U5 à U8 (2016 à 2019)	75 $	68 $	150 $	135 $
U9 et U10 (2014-2015)	70 $	63 $	140 $	126 $
Adultes (16 ans et +)	85 $	77 $	170 $	153 $

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution 2024-04-82

8.1 Octroi du mandat de conception des plans et devis pour le remplacement du ponceau du sentier Louise-Portal

ATTENDU QUE le projet de construction du ponceau du sentier Louise-Portal a été retenu pour recevoir une contribution financière du Sentier Transcanadien (STC);

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite conformément au *Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle* pour procéder à la conception des plans et devis pour le remplacement du ponceau du sentier Louise-Portal;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'octroyer le mandat de conception des plans et devis pour le remplacement du ponceau du sentier Louise-Portal à Les Services EXP inc, au montant de 20 550 $ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services OS-SHE483207 datée du 28 février 2024 et ce, conditionnellement à l'acceptation de Sentier Transcanadien quant à la réalisation des travaux en 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-04-83

8.2 Embauche d'un chef d'équipe en voirie

ATTENDU le départ du chef d'équipe en voirie**;**

ATTENDU la recommandation du comité de sélection à la suite des entrevues menées pour ce poste;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE procéder à l'embauche de M. Alain Mongeau à titre de chef d'équipe en voirie conformément aux dispositions inscrites à son contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-04-84

8.3 Location et installation de toilettes chimiques pour les parcs municipaux

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite conformément au *Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle* pour la location et l'installation de toilettes chimiques pour les parcs municipaux ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'accorder le contrat de location et d'installation de toilettes chimiques dans différents parcs municipaux à Tente Méchoui et Plus., au montant de 5 912,72 $ plus les taxes applicables, conformément à la soumission no 541 datée du 26 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-04-85

8.4 Mandat pour la réalisation d'une étude détaillée visant l'adhésion au programme d'achat regroupé de l'UMQ pour la conversion des luminaires des terrains sportifs vers les technologies DEL

ATTENDU la nécessité de procéder au remplacement des luminaires des terrains sportifs municipaux;

ATTENDU la confirmation du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) ainsi que la possibilité d'une subvention de la part d'Hydro-Québec;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité d'adhérer au programme d'achat regroupé de l'UMQ visant la conversion des luminaires des terrains sportifs;

ATTENDU QUE dans le cadre du programme d'achat regroupé de l'UMQ, la Municipalité a mandaté Énergère afin de lui fournir une étude d'opportunité visant à préciser les besoins et circonscrire grossièrement les coûts du projet visé;

ATTENDU QU'afin d'enclencher le processus, incluant une prise en charge complète du dossier, il y a lieu de procéder à la réalisation d'une étude détaillée du projet visé;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

DE mandater Énergère à procéder à l'étude détaillée, au coût de 8 000 $ plus les taxes applicables, tel que présentée dans l'étude d'opportunité no UMQ-ECLA-DSP-2023 datée du 1er novembre 2023;

D'utiliser les sommes provenant de l'aide financière PSISRPE pour les dépenses admissibles et le Fonds pour parcs et terrains de jeux pour le paiement de la balance des sommes requises;

ET D'abroger la résolution 2024-03-64.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Résolution 2024-04-86

9.1 Embauche d'une agente en environnement – patrouille verte pour la saison estivale 2024

ATTENDU QUE les municipalités de Bolton-Est et d'Eastman ont procédé à une offre d'emploi pour l'embauche d'un.e patrouilleur.euse pour sensibiliser la population à différents enjeux environnementaux dont le lavage des embarcations nautiques, les espèces exotiques envahissantes, la gestion de l'eau, la protection de la rive et la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection à la suite des entrevues menées pour ce poste;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'autoriser la Municipalité de Bolton-Est à procéder à l'embauche de Mme Léanne Bond comme employée saisonnière agente en environnement - patrouille verte, conformément à l'annexe jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET DE s'engager à rembourser la municipalité de Bolton-Est selon les heures travaillées à Eastman.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en mars 2024

Le conseil prend acte.

Résolution 2024-04-87

10.2 Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage muni d'une porte d'une largeur de 4.87 mètres, soit 0.87 mètre de plus que la largeur maximale de 4 mètres autorisée dans la zone RUR-7 pour la propriété sise sur le lot 2 870 722, Chemin des Plaines

ATTENDU les plans et documents déposés;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré l'impossibilité de se conformer;

ATTENDU QUE le demandeur démontré le préjudice que le refus de la demande lui occasionnerait;

ATTENDU la recommandation du CCU en regard de ce dossier;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis :

- Que la dérogation est mineure;
- Que le préjudice au demandeur a été démontré;
- Qu'il s'agit d'une demande à caractère humanitaire visant l'adaptation du domicile pour faciliter les déplacements d'une personne en situation de handicap.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

D'ACCEPTER la présente demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage muni d'une porte d'une largeur de 4.87 mètres, soit 0.87 mètre de plus que la largeur maximale de 4 mètres autorisée dans la zone RUR-7 pour la propriété sise sur le lot 2 870 722, Chemin des Plaines.

Résolution 2024-04-88

10.3 Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire (abri d'auto avec remise intégrée) en cour avant avec un empiètement de 4 mètres dans la marge avant pour la propriété sise sur le lot 2 237 360, 20, rue de la Cordialité

ATTENDU les plans et documents déposés;

ATTENDU QUE le demandeur n'a pas démontré l'impossibilité de se conformer;

ATTENDU QUE le demandeur n'a pas démontré le préjudice que le refus de la demande lui occasionnerait;

ATTENDU la recommandation du CCU en regard de ce dossier;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis :

- Que la dérogation n'est pas mineure;
- Que le préjudice au demandeur n'a pas été démontré;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE REFUSER la présente demande dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire (abri d'auto avec remise intégrée) en cour avant avec un empiètement de 4 mètres dans la marge avant pour la propriété sise sur le lot 2 237 360, 20, rue de la Cordialité.

Résolution 2024-04-89

10.4 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 13 mars 2024;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU les recommandations formulées par le CCU en regard de ces dossiers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

D'APPROUVER, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- L'agrandissement d'un bâtiment accessoire sur le lot 4 890 221, 154 chemin de Mont-Bon-Plaisir;
- L'aménagement d'un stationnement sur le lot 4 380 227, 407 rue Principale;
- Le revêtement extérieur sur le lot 4 379 678, 997, rue Principale;
- La construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 6 746 597, 21, rue du Sommet;
- La construction d'une résidence sur le lot 4 380 439, 38 chemin George-Bonnallie
- La construction d'une résidence sur le lot 2 235 710, chemin de la Feuillade;

ET DE REFUSER, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- La construction d'un garage isolé sur le lot 2 239 956, 30 chemin de Petite-Rivière considérant que dans le contexte d'une rénovation d'importance, la couleur du revêtement proposé ne s'harmonise ni avec le bâti environnant, ni avec son environnement naturel;
- L'agrandissement du bâtiment principal sur le lot 2 239 881, 30 chemin de Petite-Rivière;
- La construction d'une résidence sur le lot 2 235 985, 50 chemin de l'Escalade

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-04-90

10.5 Adoption règlement no 2023-20 visant à modifier le *Règlement de zonage no 2012-08*

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a adopté le règlement de zonage n° 2012-08;

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-1), de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU l'avis de motion dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 décembre 2023 et l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance du 8 janvier 2024;

ATTENDU QUE suite à l'assemblée de consultation, le deuxième projet a été adopté sans modifications le 4 mars 2024;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été déposée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'adopter le *Règlement no 2023-20 modifiant le règlement de zonage no 2012-08* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET DE transmettre copie du règlement à la MRC de Memphrémagog afin d'obtenir le certificat de conformité requis par la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-04-91

10.6 Octroi d'un mandat d'étude géotechnique et de réalisation d'une évaluation environnementale phase I et phase II du lot 4 380 350 situé sur la rue Principale

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite conformément au *Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle* pour procéder à l'étude géotechnique et à l'évaluation environnementale phase I et II du lot 4 380 350;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'octroyer le mandat d'étude géotechnique et de réalisation d'une évaluation environnementale phase I et phase II du lot 4 380 350 situé sur la rue Principale à Environnement LCL inc, pour un montant de 19 950 $ plus les taxes applicables, conformément à la soumission datée du 19 mars 2024;

ET D'affecter le surplus libre au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VARIA

- M. Carol Boivin invite les gens à participer en grand nombre au Grand Ménage d'Eastman, le 4 mai prochain à 8h00.
- Mme Nathalie Lemaire mentionne les points suivants :
    - Achat du sommet du Mont Lily-Butters;
    - Éclipse solaire totale du 8 avril;
    - Fête des bénévoles durant le mois d'avril 2024;
    - Exposition du centre d'arts visuels de Magog : Portait d'acteurs culturels;
    - Bibliothèque : Échange de livre au début du mois de mai;
    - Rapport annuel du Réso-Bibilo-Estrie mentionne 839 abonnées en 2023 comparativement à 640 en 2022
    - Lancement d'Un livre un village 2024, le 21 avril au Complexe St-Édouard

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Nicole Riopelle : Boisée du Lac Parker – Le chemin Khartoum est impraticable durant le dégel
- Daniel Girard : PTI et cas d'urgence sur Khartoum
- Darren Quévillon : L'eau rempli les fossés sur Khartoum
- Marie-Chantal Lalonde : À qui on s'adresser si on a des bris en conduisant ?
- Sonia Gagné : 20 de la Cordialité – Quand communiquera-t-on avec moi pour mon dossier?
- Michel Barère : 50 chemin de l'Escalade
    - Pourquoi certains dossiers ont des raisons de refus et d'autres non?

- Si le but est de protéger l'environnement, pourquoi cette procédure qui dit « non » 45 jours plus tard dans un dossier qui tend vers cette protection?

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Carol Boivin propose de lever la séance du conseil à 20h52.

Nathalie Lemaire	Marc-Antoine Bazinet
Mairesse	Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».